

AVIS ENQUETE PUBLIQUE
portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de création
du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la commune de Chalabre

Il sera procédé du lundi 06 février 2023 au mercredi 08 mars 2023 inclus, soit une durée de 31 jours, sur la commune de Chalabre, à une enquête publique relative au Site Patrimonial Remarquable de Chalabre.

Caractéristiques principales du projet :

L'enquête publique intervient dans le cadre de l'élaboration du périmètre et du classement du site patrimonial remarquable (SPR) de la commune de Chalabre.

La commune de Chalabre sollicite la création d'un SPR afin d'apporter les outils de connaissance et de réglementation permettant d'assurer la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur de son patrimoine historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager.

L'État accompagne la création des SPR. La direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie (DRAC Occitanie) et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aude (Udap de l'Aude) apportent un appui technique.

A l'issue de la procédure, le ministre de la culture est l'autorité compétente pour prendre un arrêté de création du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Chalabre.

Une réunion d'information aura lieu le 1^{er} février 2023 à 18 heures – Salle Charles Amouroux – 11230 Chalabre.

Toutes les informations sur ce projet pourront être demandées à Mme Aurélie SUBREVILLE, secrétaire à la mairie de Chalabre :

- par voie postale à l'adresse suivante : Hôtel de ville – 1 Cours Sully - 11230 Chalabre
- par téléphone au 04 68 69 20 39 par @ : a.subreville@chalabre.fr

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique et au dossier peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État de la Préfecture de l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/enquetes-diverses-r1682.html>.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

- pref-environnement-sprchalabre@audefr.

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État de l'Aude.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la mairie de Chalabre – Hôtel de Ville – 1 Cours Sully – 11230 Chalabre où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public .

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- en version papier à la mairie de Chalabre - siège de l'enquête – Hôtel de ville – 1 Cours Sully – 11230 Chalabre, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/enquetes-diverses-r1682.html>,
- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de Chalabre, aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté

d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Chalabre.

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Chalabre – Hôtel de ville – 1 Cours Sully – 11230 Chalabre – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (Site Patrimonial Remarquable).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pref-environnement-sprchalabre@aude.gouv.fr

M. Michel BLAZIN, ingénieur de l'industrie et des mines, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de Chalabre dans les conditions suivantes :

- lundi 06 février 2023 de 09h à 12h,
- mercredi 22 février 2023 de 09h à 12h,
- mercredi 08 mars 2023 de 09h à 12h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Chalabre ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/enquetes-diverses-r1682.html>